

## Parrainage suisse pour les communes de montagne

[www.patenschaftberggemeinden.ch](http://www.patenschaftberggemeinden.ch) (uniquement en allemand)

---

### Contact :

Mme Anita Richli, 044 382 30 80, [info@patenschaft.ch](mailto:info@patenschaft.ch)

### Informations

Aucune documentation existante en français, cet organisme travaille uniquement en allemand et diffuse ses informations seulement auprès d'un public alémanique.

Le parrainage suisse pour les communes de montagne a pour but de réduire les disparités entre les régions de Suisse et d'apporter une aide ciblée dans le cadre de projets qui ont pour but de garder les régions de montagne habitables et économiquement viables. Sont soutenus des projets dans les domaines suivants :

- infrastructures (par ex. installations pour l'eau et les eaux usées, alimentation électrique) ;
- entretien du paysage et mesures de conservation (par ex. bâtiments de montagne, améliorations)
- dispositifs de protection contre les dangers naturels
- travaux de déblaiement et de remise en état après des catastrophes naturelles
- formation des jeunes générations (par ex. jardins d'enfants, écoles)
- création et maintien des places de travail durables

### Bénéficiaires

Communes, collectivités, coopératives

Cet organisme intervient pour des communes financièrement pauvres. Sont considérées comme telles les communes qui reçoivent des contributions au sens de la péréquation financière.

Il n'y a pas de règle quant au nombre de demandes. Aussi, une commune peut présenter plusieurs demandes.

### Type de financement

à fonds perdu

### Procédure

1. Envoi d'une lettre explicative, si possible accompagnée de plans et budget
2. Par retour de courrier, un formulaire est envoyé à la commune qui doit le compléter
3. Si entrée en matière sur la base de ce formulaire, un expert vient sur place
4. Le conseil prend la décision